

ATTESTATION D'HABILITATION

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

à joindre au [formulaire de demande d'attestation](#) ou à télécharger lors de votre [formalité en ligne](#)

❖ POUR LE COLLABORATEUR SALARIE OU AGENT COMMERCIAL : Demande initiale, de modification¹ ou de demande de renouvellement

➤ IDENTITE DU COLLABORATEUR

- Copie d'une pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance

➤ MORALITE DU COLLABORATEUR

- Ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen :
 - Lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française
- Ressortissant d'un Etat tiers :
 - Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

➤ ASSURANCE POUR L'AGENT COMMERCIAL

- Copie de l'attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, **mentionnant les informations listées à l'Annexe IV de l'arrêté du 01 septembre 1972**

➤ EN CAS DE MODIFICATION OU DE RENOUVELLEMENT

- Copie de l'attestation d'habilitation à modifier



ATTENTION TOUTES LES PIÈCES² DOIVENT ÊTRE PRODUITES EN LANGUE FRANÇAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ.

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION OU LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION
D'HABILITATION : 55€
Arrêté du 10 février 2020**

Lors de la délivrance de la nouvelle attestation d'habilitation, l'ancienne attestation d'habilitation est à restituer à la CCI.

¹ La modification de l'attestation comprend également la mise à jour des informations déclarées sur la carte du titulaire (forme juridique, dénomination sociale de la personne morale, adresse du siège, dirigeant).

² A l'exception de la pièce d'identité